Nos partenaires pour le maintien de notre activité et son développement

1) Le Conseil Général de l'Yonne
2) La Commune de Saint-Fargeau
3) Le Comité Départemental des Sociétés d'Aviron de l'Yonne
4) La Ligue de Bourgogne
5) Le Centre National de Développement du Sport
6) Dons d'entreprises locales et de rameurs

D'autres moyens sont possibles

- l'organisation de manifestations en lien ou pas avec l'aviron impliquant votre participation,

- la vente de cartes Aviron Découvertes, entre autre l'été à l'occasion d'après-midi de découverte.

Toutes ces possibilités font appel à toutes les énergies disponibles parmi nous.

Le club est une section de l'association Amitié Plein Air.

L'Aviron Fargeaulais est affilié à la Fédération Française des Sociétés d'Aviron depuis 2002.

Le club est également membre de la Ligue de Bourgogne et du Comité Départemental des Sociétés d'Aviron de l'Yonne.

Les clubs partenaires dans l'Yonne :

- US Joigny
- Régates Sénonaises
- Club de pont sur yonne

En chez nos voisins :

- Aviron de Clamecy
- Aviron de Montargis

L'Aviron Fargeaulais

Section d'Amitié Plein Air

Saison 2009-2010

Lac du Bourdon à Saint-Fargeau

En arrivant de St-Fargeau, avant la digue, à côté de la colonie de vacances.

Contacts

Président :
Dominique ROLAZ
06.71.57.68.06

Secrétaire :
Virginie BUGUET
06.84.35.81.36

Par e-mail : aviron.fargeaulais@free.fr

➢ Entraînements et Initiation

(sauf conditions de navigation dangereuses : voir le code de navigationou niveau d'eau insuffisant)

le mercredi et/ou le jeudi :
en septembre et à partir de mi-avril : à 18 heures : séances sur l'eau.
D'octobre à mi- avril : de 18 heures à 20h30 : renforcement musculaire en salle (soit chez Dominique soit au gymnase de St-Fargeau)

Le samedi : *selon les disponibilités.*
De 10 à 12 heures : séance sur l'eau, compétition+loisirs (sauf débutants).

Le dimanche :
En hiver : à 10 heures
En période estivale : à 9 heures ou 9h30.

Chaque semaine, le programme est confirmé par e-mail.

En cas de temps incertain, nous ne pouvons pas définir à l'avance si la météo nous permettra de maintenir ou non la séance. La décision se prend sur place et il est possible que nous soyons obligé d'annuler la séance 5 minutes avant la sortie.

***Activités** :*

- *initiation débutants*
- *Loisirs, séance de perfectionnement, randonnées, sorties chez les clubs voisins, …*
- *Compétition : renforcement musculaire, déplacement sur des compétitions, …*
- *… Et sorties ski, aviron de mer, …*

➢ Cotisations

(paiement fractionné possible, 3 maxi)

accompagnée chaque année de trois enveloppes timbrées à votre adresse ainsi qu'une photo pour les nouvelles adhésions + certificat médical et attestation natation + **autorisation parentale pour les mineurs et règlement intérieur.**

Licence Découverte (3 mois)	**62€**
Licence annuelle	**162€**
Assurance complémentaire IA Sport + (facultative)	**9,73€**
Séance Initiation	**8€**

Licence annuelle 08/09	1 rameur/ famille	2 rameurs/ famille	3 rameurs/ famille
1ère année	162€	152€	142€
2ème année	152€	142€	132€
3ème année et +	142€	132€	122€

Pour les Propriétaires de bateaux (obligatoirement licenciés du Club), deux possibilités vous sont offertes en fonction des places disponibles :

Il vous est possible d'entreposer votre bateau dans nos locaux (emplacements limités) :

- soit en gardiennage (utilisé par vous seul) : cotisation de 150€ / an pour un skiff,
- soit au pair (sans frais supplémentaire) : votre bateau peut être utilisé par les licenciés du club, sous la surveillance de responsables désignés.

Afin d'assurer un bon fonctionnement de notre activité, nous vous demandons de :

- de vous présenter au moins un quart d'heure avant l'horaire prévu pour vous préparer et sortir le bateau,

- vous inscrire dans les délais impartis pour les sorties organisées à l'extérieur,

- prendre grand soin du matériel, car il coûte très cher (manipulation et nettoyage),

- remplir soigneusement le registre des sorties avant la sortie,

- participer à l'entretien des bateaux, des locaux et des abords,

- garer correctement votre véhicule,

- respecter l'environnement ainsi que les autres utilisateurs du lac (pêcheurs, voiliers, …).

Disponible au club les documents d'inscriptions, le règlement intérieur, l'autorisation parentale, le code de navigation, le plan de circulation sur le lac, les arrêtés préfectoraux concernant la navigation, la pêche et la baignade….